

COMMUNE DE TOURVILLE-SUR-ARQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par arrêté municipal n° 2018-08-01 du 20 Août 2018, le Maire de la Commune de Tourville-sur-Arques a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Michel GUEROUT, retraité de l'URSSAF, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la Commune de Tourville-sur-Arques pour une durée de 32 jours consécutifs du Lundi 24 septembre 2018 au Jeudi 25 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le Lundi de 15h00 à 18h00, le Mardi de 15h00 à 18h00, le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le Jeudi de 15h00 à 18h00 et le Vendredi de 15h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les locaux de la Mairie de Tourville-sur-Arques les :

- **Lundi 24 septembre 2018 de 15h00 à 18h00**
- **Mardi 9 octobre 2018 de 16h00 à 19h00**
- **Samedi 13 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 25 octobre 2018 de 15h00 à 18h00**

Le projet d'élaboration du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de la Commune de Tourville-sur-Arques pendant 32 jours consécutifs, du Lundi 24 septembre 2018 au Jeudi 25 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la collectivité.

Le dossier de rapport de présentation du projet de PLU pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la Commune de Tourville-sur-Arques à l'adresse suivante : www.tourville-sur-arques.fr (page Vie municipale, rubrique Urbanisme PLU).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de la Commune de Tourville-sur-Arques. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Commune de Tourville-sur-Arques (à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur), 2 rue de Miromesnil 76550 TOURVILLE-SUR-ARQUES.

Le public pourra également, pendant toute la durée de l'enquête, transmettre ses observations par l'adresse de courrier électronique suivante : « mairie.tourville.surarques@orange.fr ».

Les observations du public transmises par voie postale, par courriel, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur en lieu, jours et heures des permanences, seront consultables à la mairie de Tourville-sur-Arques.

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Lionel AVISSE, Maire de la Commune de Tourville-sur-Arques, 2 Rue de Miromesnil – Tél : 02 35 04 40 41.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la Commune de Tourville-sur-Arques et adressée à la Préfète du Département de la Seine-Maritime pour qu'elle soit tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet où a été publié l'avis www.tourville-sur-arques.fr et sera tenu à la disposition du public pendant un an.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Tourville-sur-Arques.

Le Maire